

REGLEMENT BOURSE BAFA

CLISSON SEVRE ET MAINE AGGLO

Règlement applicable à compter du 01 juin 2024

Préambule

Dans le cadre de sa compétence « action sociale d'intérêt communautaire », et plus particulièrement de sa prise en charge des accueils de loisirs et espaces jeunes, et face aux difficultés de recrutement, Clisson Sèvre et Maine Agglo propose d'accompagner, par le biais d'une subvention individuelle, les jeunes de son territoire qui souhaiteraient obtenir le BAFA (Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur) en vue de devenir animateurs.

Le présent règlement a donc pour objet d'encadrer les conditions permettant aux particuliers de bénéficier de cette subvention de la part de la collectivité.

Article 1 : La formation

La formation BAFA se déroule en 3 étapes obligatoires :

- Etape 1 : **Session de formation générale** (8 jours minimum)
Acquérir les notions de base pour assurer les fonctions d'animation
- Etape 2 : **Stage pratique** dans une structure d'accueils
Mise en œuvre des acquis et expérimentation (14 jours minimum)
- Etape 3 : **Session d'approfondissement** (6 jours minimum) **ou de qualification** (8 jours minimum)
Approfondir, compléter, analyser vos acquis et besoins de formation

Elle peut être dispensée par des organismes habilités par le Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Retrouvez la liste : <https://www.bafa-bafd.jeunes.gouv.fr/coms/listeOfn.aspx>

Article 2 : Objet de la bourse au BAFA

Cette subvention de 200.00 € est individuellement attribuée par la *Communauté d'Agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo*. Elle permet la prise en charge d'une partie des frais de la formation. L'aide est cumulable avec d'autres dispositifs (CAF de Loire-Atlantique, E.pass jeunes Culture Sport...), sans toutefois que l'ensemble des aides obtenues ne puissent dépasser le montant total de ladite formation.

Article 3 : Conditions pour bénéficier d'une bourse BAFA

Vous devez remplir toutes les conditions suivantes :

- Résider sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo,
- Avoir finalisé la formation BAFA (les étapes 1, 2, et 3 mentionnées dans l'article 1 sont validées),
- Avoir travaillé minimum quatre semaines dans un accueil collectif de mineurs (accueil de loisirs, espace jeunes...) situé sur le territoire de Clisson Sèvre et Maine Agglo (ou avoir signé un contrat de travail de minimum quatre semaines). Le stage pratique BAFA peut être inclus.
- Avoir rempli le dossier de demande de bourse au plus tard 6 mois après la fin de la session d'approfondissement,
- Être âgé 25 ans maximum au premier jour du premier stage,

- Respecter au moins l'une des conditions suivantes (un justificatif devra être fourni) :
 - ✓ Être non imposable ou rattaché à un foyer fiscal non imposable,
 - ✓ Être demandeur d'emploi,
 - ✓ Être étudiant boursier au cours de la période de formation,
 - ✓ Être rattaché à un foyer dont le quotient familial CAF est inférieur à 1500 €

Article 4 : Faire la demande de Bourse BAFA

1. Suivre et valider les 3 étapes de la formation BAFA
2. Télécharger le dossier de demande sur le site <https://famille.clissonsevremaine.fr>
3. Compléter et adresser le dossier à famille@clissonsevremaine.fr avec l'ensemble des pièces* au plus tard 6 mois après la fin de la session d'approfondissement,

Article 5 : Protection des Données

Conformément aux obligations législatives et réglementaires (notamment issues du Règlement Général de Protection des Données), les éléments transmis dans le cadre de la demande de subvention ne seront utilisés qu'aux fins de traitement de cette dernière, par les seuls agents et élus ayant intérêt à en avoir connaissance.

Ils seront conservés dans des conditions propres à en garantir leur confidentialité, et seront supprimés par le service compétent dans un délai de 5 ans.

Article 6 : Modalités d'attribution et de versement

L'attribution de la subvention est approuvée après étude du dossier par le service Famille de la Communauté d'agglomération, sous réserve des crédits disponibles pour l'année en cours. Elle fera l'objet d'une décision individuelle actant son attribution.

Contacts et renseignements : Service Famille, Clisson Sèvre et Maine Agglo

13 rue des Ajoncs, 44190 Clisson

02 40 54 87 37, famille@clissonsevremaine.fr

** Pièces à fournir : Formulaire de demande de bourse BAFA, Carte d'identité ou passeport, justificatif de domicile, relevé d'identité bancaire, diplôme BAFA ou justificatif de participation à la session d'approfondissement, contrat de travail ou convention de stage pour justifier des 4 semaines travaillées localement, justificatif des conditions de ressources (cf. article 3)*